

LES LABELS AU SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ARTISANAT

Manel BENABDELBAKI, DOCTORANTE, ESC
Kamila GHIDOUCHE AÏT-YAHIA, Maître de conférences, ENSM

Résumé: L'artisanat traditionnel algérien se distingue par une grande diversité sur le plan des formes, des couleurs des signes et des matériaux utilisés. Sa protection et sa promotion sont devenues une priorité et la responsabilité de toutes les parties prenantes.

Le label est l'un des composants de la propriété intellectuelle. L'objectif de ce papier est d'apporter des éléments de réponse quant au rôle du label dans la protection et la promotion des produits artisanaux. Pour y parvenir, nous avons effectué une revue de littérature et nous avons illustré nos propos à travers l'exemple du royaume du Maroc connue pour sa richesse artisanal.

Mots clés: propriété intellectuelle; labels, marques, artisanat

Introduction:

L'artisanat est considéré comme une porte de développement économique mondiale en perspective. IBN KHELDOUNE dans son chef d'œuvre «EL MOKADIMAH » Tome II disait «La valeur d'un homme c'est ce qu'il sait faire (de ses mains et de son cerveau) ce qui veut dire que toute la valeur de l'humain réside dans sa capacité à créer de la valeur ajoutée physiquement et mentalement. Les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, y compris les produits de l'artisanat, sont des actifs culturels, sociaux et historiques précieux pour les communautés qui les perpétuent, les exploitent et les développent.

Ce sont aussi des actifs économiques qui peuvent être utilisés, commercialisés ou concédés sous licence aux fins de la création de recettes et du progrès économique. Malheureusement, les techniques traditionnelles, ainsi que l'esthétique, la réputation et le style des produits de l'artisanat, sont toutefois exposées à l'imitation et à l'appropriation illicite. Des imitations trop souvent bon marché nuisent aux ventes des produits de l'artisanat traditionnel et à la réputation de qualité des produits authentiques.¹⁶

16 Rapport N°5 du dossier d'information de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Genève, 2016, p1

Le droit de la propriété intellectuelle est, dans la société de la connaissance d'aujourd'hui, couramment associé aux stratégies d'innovation des entreprises et aux politiques destinées à la promouvoir (Foray, 2000 ; Laperche, 2001). Brevets, marques, modèles, mais aussi droit d'auteur sont les mécanismes qu'offrent la propriété intellectuelle (PI) afin de protéger et limiter les imitations déloyales que subissent toute catégorie de produits confondue ou l'artisanat fait partie.

1. Artisanat et propriété intellectuelle: dans cette section nous expliquer certains concepts relatifs à notre sujet

a. Définition de l'artisanat:

Selon le guide de l'artisan Algérien il existe deux types d'artisanat, l'artisanat traditionnel et l'artisanat d'art et donne ces deux définitions¹⁷:

L'artisanat traditionnelle: «On entend par artisanat traditionnel, toute reproduction de motifs anciens, revêtant un caractère artistique et répétitif de représentations et des techniques ancestrales par l'utilisation de moyens simples, faisant appel essentiellement au travail manuel et parfois assisté de machine tels: Le tapis, les tissages, la broderie, la vannerie, la poterie, la céramique, le travail du bois...

L'artisanat d'art: «L'artisanat d'art se caractérise essentiellement par la mise en œuvre de la part de l'artisan, d'un savoir faire et d'une créativité, authenticité et exclusivité. Il suppose en d'autres termes, une grande qualification de l'artisan.»

b. Droit de la propriété intellectuelle:

La propriété intellectuelle fait partie de la propriété immatérielle qui peut être revendiquée par des personnes physiques, ou moral. En effet, les DPI sont exercés sous la forme de droits exclusifs sur les produits qui incorporent l'information protégée [Lallement, 2009]. Or, les Droits à la Propriété Intellectuelle (DPI) sont les droits conférés à l'individu par une création intellectuelle. Ils donnent généralement au créateur un droit exclusif sur l'utilisation de sa création pendant une certaine période (20 ans en moyenne). La PI regroupe la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique.

17 Guide fiscal de l'artisan traditionnel, Ministère des finances, direction générale des impôts, Alger, 2015, p5

1. La propriété intellectuelle et l'artisanat:

Du point de vue de la propriété intellectuelle, les produits de l'artisanat peuvent avoir trois composantes distinctes:

- le savoir-faire : l'ensemble des compétences et des connaissances requises pour les créer et les fabriquer.
- l'apparence extérieure : la forme et l'esthétique;
- la réputation : résultat du style du produit artisanal, de son origine ou de sa qualité;

Chaque composante peut être protégée par un droit de propriété intellectuelle distinct. Par exemple, le savoir-faire pourrait être protégé par des brevets ou en tant que secret d'affaires, l'apparence extérieure par le droit d'auteur ou au titre de dessins ou modèles industriels et la réputation par des marques de produits, des labels, des indications géographiques ou la législation sur la concurrence déloyale.

1.1 Protéger le savoir-faire associé aux produits de l'artisanat:

Brevets :

Les brevets peuvent conférer une protection indirecte aux produits de l'artisanat en protégeant le procédé ou les outils utilisés pour les fabriquer lorsqu'un artisan a amélioré considérablement un procédé antérieur ou inventé un nouveau procédé pouvant faire l'objet d'une application industrielle.

A la différence des marques, du droit d'auteur, des dessins, modèles et brevets, les secrets d'affaire qui font partie intégrante de la stratégie créative de 75% des sociétés (Annabelle Gauberti) et s'explique par toute information confidentielle procurant à l'artisan un avantage concurrentiel concernant la composition ou la conception d'un produit, une méthode de fabrication ou le savoir-faire nécessaire pour réaliser une opération particulière

2. Protéger l'apparence extérieure des produits de l'artisanat:

Droit d'auteur: Les artisans recourent à la production des œuvres créatives qui peuvent être protégées au titre de la législation sur le droit d'auteur cette protection par le droit d'auteur prend effet automatiquement dès la création d'une œuvre et protège les produits issus de la créativité et confère aux titulaires des droits exclusifs qui leur permettent de bénéficier de ressources financières à long terme mais d'une durée déterminée, en général jusqu'à 50 ans après le décès de l'auteur la protection conférée au titre du

droit d'auteur comprend aussi le droit moral comme la revendication de la paternité de l'œuvre ou du respect de l'intégrité de l'œuvre.

Dessins et modèles: Parmi les éléments les plus importants dans les produits artisanaux est son design, son apparence extérieure sa forme et couleurs comme la forme d'une jarre ou bien les couleurs et le modèle d'un collier, ces éléments font appel à la protection à travers le dépôt des modèles et dessins.

Protection de la réputation et du caractère distinctif des produits de l'artisanat:

La protection des caractères distinctifs des produits de l'artisanat se fait par l'appel de plusieurs mécanismes dont les marques ou on trouve les labels, les indications géographiques et la concurrence déloyale.

Les marques: L'enregistrement et l'utilisation d'une marque visent à développer l'aspect conatif des produits artisanaux authentiques aux consommateurs et d'accroître leur valeur commerciale, l'enregistrement confère au propriétaire de la marque le droit exclusif d'empêcher les tiers d'utiliser, pour des produits ou services identiques ou similaires ce qui évite leur confusion (CDIP/OMPI, 2010).

Labels : marques collectives et de certification: Marques collectives : elles sont définies comme marques qui sont utilisées pour distinguer les produits et/ou services des membres d'une association (d'un group de personnes) sans aucune exigence de certification et tous les membres de l'association ont le droit d'utiliser la marque (Wipo 2010)¹⁸, aussi on retrouve le «label collectif» qui pour en bénéficier de ce label l'entreprise doit être membre de l'organisation qui est en est propriétaire. Ce qui signifie être une entité commerciale propriétaire d'une marque préexistante.

Marque et label de certification:

Selon Chameroy et Chandon¹ (2010) on parle dans ce cas du «label de certification» qui est la traduction de l'expression anglo-saxonne «Certification marks» et qui signifie que l'entreprise répond aux normes, au cahier de charge et au contrôle. Le label est l'expression symbolique de cette certification et permet d'avoir un effet dissuasif en permettant de distinguer les produits de l'artisanat traditionnel qui sont authentiques¹⁹.

http://www.wipo.int/export/sites/www/sct/en/comments/pdf/sct21/cert_moldova.pdf
visité le 26/09/2016 à 14h:37

19 Rapport N°5 du dossier d'information de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Genève, 2016, p2

Indications géographiques: Une indication géographique est un signe apposé sur des produits ayant une origine géographique particulière, qui possèdent des qualités ou une renommée dues à ce lieu d'origine. En règle générale, une indication géographique se compose du nom du lieu d'origine du produit: c'est le cas de "Jamaica Blue Mountain". Mais des noms qui ne sont pas des noms géographiques, tels que ou "huile d'argan". En substance, c'est la législation nationale et la perception des consommateurs qui permettront de déterminer si un signe constitue ou non une indication géographique «wipo 2015²⁰».

Concurrence déloyale: La législation sur la concurrence déloyale est utilisée pour minimiser les pratiques d'imitation et lutter contre les revendications d'authenticité ou d'origine fausses et trompeuses.

3. Partie empirique

Dans cette partie nous allons nous baser sur des études menées au Maroc dans le but du lancement d'un «label national de l'artisanat» initiative menée en réponse aux objectifs stratégiques de la «Vision 2015» dans le cadre de la : stratégie nationale de labellisation du secteur artisanal.

L'artisanat marocain présente une force d'admiration qui fascine bien les visiteurs nationaux et internationaux, il est considéré tel un savoir-faire ancestral profondément ancré dans le patrimoine du Maroc. Ce secteur socio-économique est l'acteur le plus productif et le plus générateur d'emplois, c'est ainsi un atout de savoir faire et d'ingéniosité diversifié qui recèle un énorme potentiel de croissance et une référence universelle c'est pour cela que sa protection et sa promotion prend une grande place dans la préoccupation du ministère de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire du Maroc à travers notamment la mise en place des dispositifs de labellisation et de promotion de l'art artisanal marocain

1. Analyse en volume du secteur artisanal marocain:

Dans les quatre coins du royaume du Maroc l'artisanat est présent dans tout les magasins, demeures, Riads et Hôtel, faisant vivre 2,3 millions d'hommes et de femmes soit 20% de la population marocaine exercent l'artisanat ainsi on compte 700 PME dans le secteur.

Le secteur de l'artisanat à fort contenu culturel a réalisé en 2012 un CA de 19.1 milliard de Dhs soit une augmentation de 8.3% par rapport à 2011. Ce

http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/geographical/952/wipo_pub_952.pdf consulté le 26/09/2016 à 16h08

chiffre provient des activités de sources différentes: les mono-artisans urbains; les mono-artisans ruraux et les PME.²¹

Tableau n°1: Fragmentation du Chiffre d'affaires artisanal 2011-2012

Acteur	VOLUME D'ACTIVITÉ			
	2011	% CA 2012	2012	12 / 11
Mono-artisans urbains	13.552.774.530	76,9%	14.698.457.212	8,5%
Mono-artisans ruraux	1.841.808.172	10,6%	2.021.595.175	9,8%
PMEs	2.256.152.378	12,5%	2.394.202.800	6,1%
Total	17.650.735.080	100,0%	19.114.255.187	8,3%

Source: panorama de l'artisanat, 7^{ème} Edition de l'observation nationale de l'artisanat, Edition 2013.

Par cible ce sont les mono-artisans ruraux qui affichent un rythme accéléré de croissance (9.8%) mettant en évidence le potentiel d'amélioration de leur activité en termes de productivité. A cet égard l'essentiel du CA global provient des mono-artisans urbains avec une participation de 76.9% suivie de loin des PME avec 12.5% et en dernier viens les mono-artisans ruraux avec une participation modeste de 10.6%.

Par ville, l'essentiel de l'activité du secteur se réalise dans les centres urbains qui représentent en effet 90% du chiffres d'affaires global, la concentration géographique de la production artisanale est mise en exergue puisque les principaux poles du secteur (Casablanca, Marrakech, Fès, Tanger-Tétouan et Rabat-Salé) représentent près de 60% du CA Total.

Par métier les activités de bois, des vêtements et de la bijouterie préservent leur position privilégiée en participant à hauteur de 50% dans le CA su secteur. Le bois arrive en tête avec 20.6%du CA, suivi par les vêtements avec 18% et la bijouterie 10.4% .

Par type de client, l'artisanat marocain reste dépendant de la clientèle interne dont au moins de 60% des ventes sont destiné aux ménages résidents.

2. Intérêt de la mise en place du « label national de l'artisanat»:

Le label comme composant incontournable de la propriété intellectuelle vise à la fois à la protection des droits de propriété des artisans de leur innovation et créativité, mais aussi à servir comme un signe de qualité exigé par le consommateur local et international surtout que le Maroc représente la destination touristique la plus fréquentée au grand Maghreb. Son intérêt est marqué en deux axes:

²¹ panorama de l'artisanat, 7^{ème} Edition de l'observation nationale de l'artisanat, ministère de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, Edition 2013

Les artisans:

- Préservation du savoir-faire marocain et lutte contre la contrefaçon
- **L'authenticité et le savoir-faire ancestral**
- **Le développement durable et la protection de l'environnement**
- **Les meilleures conditions de travail**
- Reconnaissance de l'engagement 'Qualité'
- Outil marketing pour l'accès à de nouveaux marchés

Les consommateurs:

- Traçabilité et garantie de l'origine et la qualité du produit artisanal
- Aide au choix du produit lors de l'achat (différenciation)
- **La bonne qualité ou l'excellence**

3. Le label national de l'artisanat : approche stratégique:

3.1 Programme de labellisation établie par la stratégie de labellisation:

La Stratégie Nationale de Labellisation de l'artisanat est axée sur un Label National et cinq catégories de labels touchant 32 filiales artisanales schématisées comme suit:

Figure n°1: Programme de labellisation établie par la stratégie de labellisation



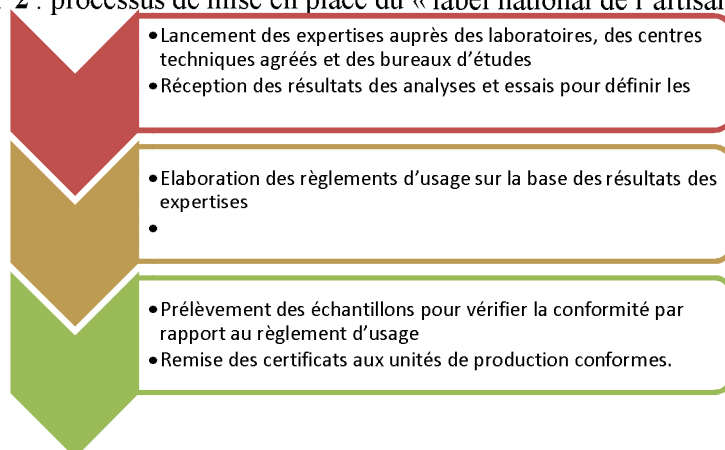
Source: Stratégie Nationale de Labellisation dans le Secteur de l'Artisanat; ministère de l'artisanat de l'économie sociale et de la solidarité

Le label «**Qualité Prémium**»: pour recomposer une qualité de luxe.
 Le label «**Artisanat Régional**»: pour distinguer les produits locaux.
 Le label «**Qualité Certifiée**»: pour garantir le respect de normes d'usage.
 Le label «**Madmoun**»: pour protéger la santé et la sécurité des consommateurs.
 Le label «**Artisan Responsable**»: pour protéger l'environnement et garantir le respect des conditions

3.2 Le processus de la mise en place du « label national de l'artisanat »:

La mise en œuvre d'un tel label d'envergure nécessite la passation par des étapes cruciales et obligatoires afin qu'il soit un signe crédible et rigoureux de qualité renvoyant une image de confiance à la fois aux artisans et aux consommateurs; ces étapes se résument dans le schéma ci-dessous:

Figure n°2 : processus de mise en place du « label national de l'artisanat Maroc »



Source: Etablie par nos soins à partir d'un document interne du ministère de l'artisanat de l'économie sociale et de la solidarité

4.3 Les orientations du label national de l'artisanat du Maroc²²:

Trois grandes orientations sous-tendent la nouvelle stratégie nationale de développement du secteur de l'artisanat, la stratégie vise en premier lieu la création d'emplois additionnels pour absorber une partie des chômeurs et leur permettre l'accès à une vie digne. Cette orientation est indissociable de deux autres, celle de réhabiliter le secteur en tant que vecteur de développement économique et social, et celle du changement du rôle de l'administration, appelée à passer d'une administration de gestion à une admini:

²² <http://www.artisanat.gov.ma/fr/node/454> consulté le 19/10/2016 à 15h:36

développement. Les leviers qui ont été actionnés pour le développement du secteur concernent:

a. Le développement d'un tissu de production fort et structuré:

Il va sans dire que la rentabilité du secteur est étroitement liée à sa capacité à générer des chiffres d'affaires suffisants, sans lesquels il serait vain de s'attendre à ce qu'il contribue à la création d'emplois. La demande potentielle du produit de l'artisanat marocain, particulièrement l'artisanat à contenu culturel, identifiée comme forte par l'analyse synthétique du marché. Celui-ci a servi de base à ladite stratégie, exigeait en effet une massification de la production et une adaptation du produit aux segments ciblés du marché, à savoir la clientèle moderne des grandes agglomérations nationales et européennes. Or, le tissu productif tel qu'il existait en 2006 n'était guère en mesure de répondre à ces deux critères.

b. La promotion et la commercialisation du produit artisanal:

Il ne suffit pas d'accroître la production pour générer des chiffres d'affaires additionnels, il faut aussi accroître les achats de produits artisanaux marocains sur les marchés intérieur et extérieur. C'est pourquoi label national fait de la promotion et de la commercialisation un outil principal pour le développement de l'artisanat et un pilier de l'action du Ministère en la matière.

• Objectifs chiffrés de la Vision 2015 à travers du label national:

- Doubler le chiffre d'affaires de l'artisanat à fort contenu culturel;
- Générer 4 milliards de dirhams de PIB supplémentaire;
- Multiplier par 10 les exportations formelles;
- Passer à 300 entreprises dont 15 à 20 acteurs de référence;
- Créer 115 000 emplois additionnels;
- Atteindre 60 000 lauréats de la formation professionnelle;
- Atteindre 15 000 à 17 000 TPE.

Conclusion:

Dans tous les secteurs d'activité, les entreprises multiplient les initiatives pour afficher la qualité de leurs produits ou de leurs services. Et elles font appel pour cela à une multitude de formules aux statuts très divers: certification de produits, labels officiels de qualité, certification de services, garanties de marques, certificats d'organisation selon les normes ISO ou plus modestement labels commerciaux et chartes privées de qualité, le secteur de l'artisanat ne fait pas exception à cette règle et se dote lui aussi des labels artisanal car le socle qui donne à l'artisanat toute son importance et qui est le savoir faire et la créativité sont le plus susceptible d'être imiter ou contrefait .

Nous nous sommes projetées dans notre étude sur la cas du Maroc un pays riche par sa culture artisanale et qui présente une part non négligeable dans l'économie du pays, son importance et son poids à poussé l'Etat au lancement d'un programme de labellisation national du secteur de l'artisanat sous le nom du «label national de l'artisanat».

D'après cette étude nous avons pu conclure que la mise en place d'un label: composant de la propriété intellectuelle permet d'agir sur plusieurs niveau: sociale, économique et commercial et cela pourra se manifester en objectifs chiffrés et mesurable, ce qui nous permet de confirmer notre problématique et d'y répondre qu'effectivement le label constitue à la fois un outil de protection et de valorisation des produits artisanaux mais aussi un argument commerciale très convainquant à la promotion de ces produit à l'échelle locale et internationale.

Bibliographie

Articles:

FORAY, Dominique. *L'économie de la connaissance. La découverte, Paris, 2010.*

LAPERCHE B., *Propriété industrielle et innovation. La «nouvelle économie» fausse-t-elle l'enjeu?*, Economie et innovation, L'Harmattan, Paris, 2001.

LALLEMENT Rémi, *Droits de propriété intellectuelle et positionnement concurrentiel des entreprises: bilan des nouvelles pratiques et éléments de comparaison franco-allemande, Innovations 2/2010 (n° 32)*

GAUBERTI Annabelle, *The arts and crafts industry –from the artist's secret to patentable innovation*, the magazine of anglo-french business, janvier-fevrier 2015,

CHAMEROY Fabienne et CHANDON Jean-Louis; *Les labels de qualité ont-ils un effet sur le comportement d'achat du consommateur?*, Communication pour le 9ème Congrès des Tendances du Marketing en Europe Venise 21-23 Janvier 2010»

Rapport N°5 du dossier d'information de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Genève, 2016,

Guide fiscal de l'artisan traditionnel, Ministère des finances, direction générale des impôts, Alger, 2015

Webographie:

http://www.wipo.int/export/sites/www/sct/en/comments/pdf/sct21/cert_mol_dova.pdf visité le 26/09/2016

http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/geographical/952/wipo_pub_952.pdf consulté le 26/09/2016